

SUJETS DE LA FICHE-CONSEILS

1. Vestibule
2. Circulation intérieure

**1. Vestibule**

Tous les services du bâtiment doivent être situés au rez-de-chaussée ou être desservis par un parcours sans obstacle (stationnement, buanderie, chute à déchets, contenants à recyclage, salle communautaire, etc.). Certains services peuvent être situés aux étages à la condition que le même service soit également offert au rez-de-chaussée.

Le vestibule doit permettre de circuler librement, de s'orienter et de se servir des équipements utilitaires de façon sécuritaire et confortable.

- Prévoir suffisamment d'espace pour permettre de s'arrêter sans nuire à la circulation.
- Disposer les équipements utilitaires en dehors des aires de manœuvre et les organiser de façon accessible.
- Éviter l'encombrement de l'espace accessible par l'ajout d'éléments mobiles (mobilier, présentoir, supports à journaux, plantes, contenants à recyclage, etc.).

Équipements de contrôle (interphone, commutateurs, téléphone, etc.) et de service (boîte aux lettres, chute à déchet et judas). Consulter la fiche-conseils 14.



2. Circulation intérieure

Accès et aire de manœuvre:

- Au rez-de-chaussée, depuis l'entrée principale, un parcours sans obstacle donne accès à tous les logements. Une aire de manœuvre de **1500 mm** de diamètre est aménagée devant la porte de chacun des logements et pour tous les espaces communs et de service.
- Les portes s'ouvrant dans un corridor ainsi que les équipements installés dans un corridor sont en alcôve de façon à ne pas nuire à la circulation.
- Les portes ont une largeur minimale d'au moins **915 mm** et comportent un dégagement latéral de **750 mm** de largeur.
- Une poignée de type à levier.
- Lorsque nécessaire, un seuil plat biseauté d'une hauteur d'au plus **13 mm**.



Sécurité fonctionnelle

- Couleurs contrastantes pour détecter facilement la porte.
- Éclairage dirigé sur les équipements : **300 lux** minimum.
- Éviter le contraste d'éclairage entre l'intérieur et l'extérieur.
- Éviter les effets de contre-jour pour prévenir l'éblouissement.
- Contraste entre le plancher et les murs afin de délimiter les deux surfaces ou ajouter un contraste au bas des murs.
- Contraste visuel entre les équipements et le mur.
- Revêtement de sol à surface solide, stable et antidérapante.
- Revêtement de sol de fini mat afin d'éliminer les reflets de lumière.

**RÉSUMÉ — VESTIBULE ET CIRCULATION INTÉRIEURE**

- Aire de manœuvre devant les portes et équipement de contrôle.
- Espace suffisant pour permettre la circulation.
- Seuil plat.
- Aire de manœuvre libre d'éléments mobiles et de mobilier.
- Équipements de contrôle. Fiche-conseils 14
- Type de poignée.
- Contrastes visuels.
- Surface de plancher.

Sources

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Code de construction du Québec*, Chapitre 1 – Bâtiment, section 3.8, [En ligne], Éditeur officiel du Québec, 2000, mis à jour en janvier 2012. [www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/B_1_1/B1_1R2.HTM] (Consulté le 1^{er} février 2012).

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT. *Solutions applicables à la conception de logements accessibles et adaptables*, [En ligne], 1996. [https://www03.cmhc-schl.gc.ca/catalog/productDetail.cfm?cat=123&itm=26&lang=fr&fr=1328111495699] (Consulté le 1^{er} février 2012).

VILLE DE QUÉBEC ET INSTITUT DE RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE PHYSIQUE DE QUÉBEC. *Guide pratique d'accessibilité universelle*, édition 2010, [En ligne], 2010. [www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/propriete/amenagements_adaptes.aspx] (Consulté le 1^{er} février 2012).

Fiches complémentaires

Fiche-conseils 12 : Corridors, portes, seuils, fenêtres et revêtements de sol

Fiche-conseils 14 : Commandes, prises de courant, équipements de contrôle et de service

